L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 FEVRIER 1862

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, C. MARRY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

MARDI MATIN, 25 FEVRIER.

Des ladies trouveront à la dernière colonne de la partie anglaise, quelques avis français.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Eugène Tourné, à la Bourse des Négociants—Une belle propriété [illegible]

Par R. B. Sykes, au magasin de MM. Peters & Adams, rue Tchoupitoulas, [illegible]

Par C. Samory, No 47, Vieille Levée—Chemises, [illegible]

Un précédent.

Les [illegible] des puissances étrangères à notre égard [illegible] jusqu'à présent, un intérêt [illegible] journal. On a soutenu en principe, d'un côté, que les gouvernements européens étaient trop sages pour prendre à une intervention armée qui, en causant une guerre générale, ruinerait infailliblement le commerce tout entier; de l'autre, on soutenait que les intérêts manufacturiers de l'Europe étaient trop pressants pour que ces gouvernements vinssent avec indifférence leur [illegible] des ports du Sud d'où s'exportaient régulièrement depuis tant d'années des matières précieuses pour eux, comme moyens de revenu, et indispensables à la prospérité de l'ancien monde ainsi qu'à [illegible] des classes ouvrières, comme condition de travail industriel. En ce qui concerne la France, les feuilles du Sud soutenaient qu'il appartenait au gouvernement impérial d'achever l'œuvre de Louis XVI en appuyant un mouvement qui amenait, par la division, une puissance [illegible] pour tous les états américains [illegible] pour les gouvernements étrangers, [illegible] conserver en Amérique leur ancienne influence.

Tous ces journaux oubliaient que la politique des gouvernements est chose fort changeante; que ce qui s'est fait dans un siècle peut ne pas se faire dans l'autre, ou bien que ce qui s'est fait pour telles raisons peut se faire encore pour des raisons différentes et complètement imprévues et qu'en conséquence l'intervention de l'Europe dans le conflit actuel peut ne pas avoir lieu au moment où elle paraîtra infaillible et être décidée, au contraire, au moment où nous y penserons le moins. Du reste, toute intervention armée est une entreprise grave et les gouvernements prudents ne s'y engagent pas sans de puissants motifs et sans l'espoir d'un succès presque certain. Nous rappellerons à cet égard, quelques circonstances relatives à la politique du cabinet de Versailles, lorsque Louis XVI, pressé par l'opinion publique et même par l'opinion de sa cour, céda enfin aux obsessions diplomatiques des colonies anglaises en guerre avec leur métropole.

C'est le 6 février 1778 que fut signé par ce prince le fameux traité d'alliance entre la France et les Etats-Unis contre l'Angleterre. Il était convenu que les deux puissances ne pourraient faire séparément ni la guerre ni la paix. Certes, une pareille clause était avantageuse à la république naissante. Mais qu'on remarque bien cette date: le 6 février 1778. Il y avait déjà plus de dix ans que les colonies révoltées luttaient vaillamment leurs faibles ressources militaires contre les armées et la marine de la Grande Bretagne. Beaucoup de combats sanglants avaient été livrés et les Américains, souvent battus bien que revenant toujours à la charge, s'inspiraient par une confiance illimitée dans l'avenir de leur cause. Aussi le cabinet de Versailles s'abstenait-il de l'épouser ouvertement. Depuis près d'une année le Dr Franklin, Silas Dean et Arthur Lee, commissaires du Congrès, envoyés en France, y sollicitaient la reconnaissance de l'indépendance des colonies unies et cela sans succès, lorsqu'arriva la nouvelle de la capitulation de Burgoyne et de toute son armée. Six mille Anglais, avec armes et bagages, s'étaient rendus au général Gates, après deux batailles acharnées où, sans être précisément mis en déroute, ils avaient perdu beaucoup de monde. Telle fut la cause déterminante du traité de Versailles avec les colonies unies.

Il est malheureux qu'au lieu d'avoir à envoyer en France la nouvelle d'un pareil succès, nous n'ayons à transmettre que la nouvelle de nos derniers désastres. Les Yankees nous prennent au lieu de se laisser prendre et la capitulation de Donelson devrait, suivant le précédent rappelé, faire un terrible mal à notre cause. Eh bien! de là résultat n'est pas certain. Il serait possible au contraire que les puissances étrangères y vissent la nécessité d'une intervention immédiate avec quelque présente que ce fût. Par une politique bien entendue, ces puissances désirent secrètement notre succès final; elles nous ont regardés, jusqu'ici, comme très capables de l'assurer par nous-mêmes sans assistance étrangère; qui sait si leur indifférence apparente ne se changera pas en chaude sympathie à la nouvelle des dangers qui nous menacent?

Le discours de Napoléon, à l'ouverture du corps législatif, n'est pas significatif, mais il contient un avis [illegible] pour nous: le commerce français souffre vivement du blocus fédéral et de la guerre en Amérique. L'avenir équivaut à une plainte, et de la plainte à l'envie d'en faire disparaître le sujet il n'y a certes pas une grande distance. C'est ainsi que la presse anglaise, presque tout entière, a commenté le passage du discours impérial qui nous concerne, et nous partageons cette impression. Du reste, plus nous durons, plus nous approchons du moment où notre indépendance devra être admise comme une chose forcée. Nous saurons bientôt dans la seconde année de cette guerre et nous pouvons nous flatter d'avoir acquis déjà, dans une certaine limite, la sanction du temps, sanction qui peut être exigée par la diplomatie de 1862 comme elle l'a exigée par la diplomatie de 1778. Si donc, au début de cette lutte, nous avons trop compté sur l'intervention de l'étranger, il ne s'en suit pas que nous devions n'y compter jamais. En ce moment, nous croyons la reconnaissance de notre confédération décidée en principe par les gouvernements européens qui s'intéressent à nos affaires, et si la capitulation de Donelson retarde cette mesure de l'Europe envers nous, il est à peu près certain que la moindre revers de nos ennemis la hâterait.

Appel aux Louisianais.

Le salut des Etats Confédérés dépend, en ce moment, de la défense de la vallée du Mississipi. Le général Beauregard, le meilleur de nos stratégistes, celui qui a su infliger à une armée de 200,000 hommes les approches de Richmond, déclaré que pour sauver la Nlle-Orléans il faut arrêter les envahisseurs à leur entrée dans la vallée. C'est à Columbus, chef du Mississipi, ou dans ses environs qu'il faut que les Orléanais livrent leur bataille de Chalmette. Il fait, en conséquence, appel aux Etats riverains du grand fleuve pour obtenir quinze ou vingt mille hommes déjà organisés et disciplinés pour frapper un coup décisif. L'Etat du Mississipi, auquel il a demandé cinq mille volontaires, a répondu qu'il était [illegible] envoyer dix mille.

A la Louisiane, son pays natal qu'il désire ardemment sauver de l'invasion, le général Beauregard demande également cinq mille volontaires. Nous attendons que [illegible] qu'il lui auront fournis. La Nouvelle-Orléans a déjà fait d'immenses sacrifices [illegible] contingent à l'armée [illegible] répondre aux [illegible] du dévouement à la cause du Sud. Mais il s'agit d'une question de salut. Les cinq mille hommes que demande Beauregard lui sont nécessaires dans le plus bref délai. [illegible]

Compatriotes et Soldats!

[illegible]

Par ordre. THOS. O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Norfolk, 23 février—Les journaux du Nord du 22 contiennent les nouvelles suivantes:

Washington, 21 février—Soixante et dix prisonniers d'Etat sortiront demain des forts Warren et Lafayette, pour être échangés.

New York, 21 février—Les renforts envoyés à Burnside portent ses forces à 40,000 hommes.

Le schooner Major Barbour, qui a été capturé, est arrivé à New York.

Gordon, le capitaine négrier, a été exécuté à New York, vendredi dernier. Il avait essayé de se suicider jeudi soir.

Le prix du coton est incertain. Les ventes de ce jour s'élèvent à 300 balles de 22 à 23 cents.

St Louis, 21 février—Presque tous les prisonniers de Donelson sont arrivés ici. Les officiers seront envoyés à Columbus, Ohio.

Port Royal, 21 février.—Tout est calme.—Rien d'important de Savannah.

Le steamer Nelly Dale et le schooner Conrier sont arrivés à Nassau de Charleston.

Les canonnières confédérées ont attaqué les batteries fédérales à Venus Point, le 14, pour effectuer le trajet du fort Pulaski à Savannah, et après un engagement d'une heure, les canonnières se sont retirées.

St-Louis, 20 fév.—Halleck a informé McClellan, par la voie télégraphique, que Curtis avait pris Bentonville dans l'Arkansas.

Boston, 21 fév.—Deux régiments sont partis aujourd'hui pour l'île au Vaisseau.

St-Louis, 21 fév.—On n'a fait nuls préparatifs pour l'évacuation. Quatorze steamers sont amarrés au wharf. Un général et des renforts sont arrivés du Sud.

Il y a quatre vapeurs de guerre français à Hampton Roads.

Deux nouveaux régiments sont arrivés le 21 à Newport News.

On dit que le système d'échange des prisonniers sera semblable à celui qui fut adopté par les Etats Unis et la Grande Bretagne en 1812.

On croit qu'on tentera bientôt de remonter la rivière Nansemond jusqu'à Suffolk.

Les généraux Howell Cobb, de l'armée confédérée et Wool de l'armée fédérale, ont eu une longue entrevue aujourd'hui à bord du steamer de trêve.

Une grande quantité d'armes est attendue à Newport News.

La Chambre des Représentants a reçu l'amendement du Sénat au bill du trésor, jeudi. Le montant n'est pas réduit. La clause relative à la monnaie légale reste la même et aussi l'intérêt qui devra être payé en espèces.

Le *Bohemian* est arrivé avec des dates de Liverpool allant jusqu'au 17 du courant.

Lord Derby regarde comme ignominieuse la concession des Yankees à l'occasion de Mason et de Slidell.

Le *Nashville* est parti 40 heures avant le *Tuscarora*. Les officiers du *Nashville* ont dit qu'ils le feraient sauter plutôt que de le rendre.

De Memphis.

Les Fédéraux à Nashville.

Memphis, 24 fév.—Les fédéraux sont entrés hier à Nashville. Ils disent ne vouloir inquiéter personne, pourvu qu'ils ne soient pas inquiétés eux-mêmes.

Le général Price, avec ses troupes et celles de McCulloch, est près de Fayetteville. Le général McCulloch est à Boston Mountain.

Nouvelles de Nashville.

Les Fédéraux n'ont pas encore pris possession de Nashville.

Nashville, 24 fév.—Les Fédéraux se sont montrés hier en petit nombre à Edgefield, petite ville de l'autre bord de la rivière, vis-à-vis Nashville. Ils se sont retirés presqu'immédiatement après et ils ont disparu ce matin. Il se peut qu'ils reviennent aujourd'hui, peut-être ne reviendront-ils que dans quelques jours.

De Memphis.

Memphis, 24 fév.—Les Fédéraux n'ont pas encore pris possession de Nashville. Des éclaireurs fédéraux de l'armée de Buell, se sont montrés sur le côté Nord de la rivière Cumberland, et l'on suppose qu'il était une reconnaissance préalable dans le but de faire avancer la colonne.

Les généraux Price et McCulloch se préparent à combattre. Price se trouve en deçà de Fayetteville, et McCulloch est à Boston Mountain avec la cavalerie. On dit que neuf canonnières fédérales avec 15 transports se sont montrées dimanche soir, (hier) près de May field Creek, mais on ne s'attend pas à une attaque prochaine.

(Il y a interruption dans la ligne à partir d'un point au Nord de Mobile. Rapporteur.)

NOUVELLES DU MISSOURI.—Le *Memphis Avalanch*, du 4 courant, donne les nouvelles suivantes. Nous espérons qu'elles se confirmeront:

Nous apprenons d'un courrier qui vient d'arriver de notre armée du nord ouest, que le général Price s'est retiré de Springfield, et que l'ennemi avec une force de 35,000 hommes, avait occupé cette ville. Le courrier ajoute que le général Price avait [illegible] Hollow, avec 23,000 hommes, et que les habitants de cette section sont confiants dans notre succès. Nous apprenons d'une bonne source que l'ennemi a [illegible] Cap Girardeau, à Bird's Pointe à Cairo que 3000 hommes en tout.

La nouvelle du Missouri, que nous avons publiée à l'égard de la bataille qu'a gagnée le colonel Hébert, vient d'être confirmée. Le septième régiment de l'Iowa été presque détruit.

Les dames de Saint Louis sont aussi courageuses que celles de Baltimore. Elles portent la cocarde confédérée et des armes pour se défendre.

Les habitants de la partie nord du Missouri se lèvent en masse, et s'enrôlent dans l'armée pour leur conservation propre.

Nous pouvons nous attendre à des nouvelles très importantes du Missouri.

DEPART DU CAPITAINE HART POUR LA VIRGINIE.—Le capitaine Alex. Hart, de la deuxième compagnie des Orleans Cadets, cinquième régiment des Volontaires de la Louisiane, qui est arrivé il y a de cela quelques jours, pour faire le service de recrutement, partira pour la Péninsule jeudi prochain. Il fera parvenir toutes les lettres adressées aux membres de ce régiment, pourvu qu'on les dépose soit au No 27, rue de Chartres, ou à nos bureaux, avant mercredi.

DE SHIP ISLAND.—*Perte de toute une cargaison de chevaux, évaluée à $30,000.*—Nous lisons dans les nouvelles de Ship Island, apportées à Boston par le navire *Bullion*, à la date du 29 janvier, que tout était tranquille sur cette île, que la santé des troupes y était bonne et qu'on n'avait eu à regretter que la mort d'un seul individu. Quelques nègres marrons s'étaient transportés dans l'île et avaient été mis au travail. Les navires d'un faible tirant d'eau y faisaient grand besoin. La canonnière *Night Gale* était arrivée des Tortugas avec des canons d'un fort calibre pour la défense du poste. On ne redoutait aucune attaque des rebelles. Le navire *Black Prince*, de Boston, était arrivé le 15 dernier. Ce navire a fait une mauvaise traversée et a perdu les 150 chevaux qu'il avait à bord moins 5. On estime cette perte à $30,000.

LEVÉE D'UN BATAILLON DANS LA PAROISSE ST-LANDRY.—Nous empruntons au *Courrier des Opelousas* le fait suivant:

"Nous apprenons avec plaisir que le colonel Thomas vient de prendre l'initiative pour lever un bataillon d'infanterie dans notre paroisse, pour le service des Etats Confédérés.

"S'il y a quelqu'un qui puisse réussir dans une entreprise de ce genre, le colonel Thomas est certainement l'homme. Son patriotisme et son désintéressement bien connus, l'énergie dont il a fait preuve dans l'organisation de notre milice, son urbanité et son heureuse persévérance dans tout ce qu'il entreprend pour le bien public, le désignent comme un citoyen entouré de l'estime du public et comme possédant la confiance illimitée de tous.

"Nous espérons sincèrement que le colonel Thomas sera bientôt prêt à offrir aux Etats Confédérés, de la part de notre paroisse, un bataillon d'infanterie d'hommes courageux et robustes.

"Les jeunes gens ont donc une excellente occasion de s'enrôler sous un chef duquel ils pourront être fiers par le champ de bataille comme dans le cercle du foyer domestique."

Nous tendimes du *Memphis Appeal*, les réflexions suivantes inspirées par un sentiment de vrai patriotisme, au sujet de la circulation des billets Confédérés.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

La Légion de la Louisiane.—Depuis samedi, la nouvelle de la mise en service actif de la brigade, commandée par le général Buisson, avait mis en émoi bien des familles. [illegible]

[illegible]

(Communiqué.)

Pour les Français.

[illegible]

C. D.

(Communiqué.)

Nlle Orléans, 23 février.

Madame Blanch,

[illegible]

G. A. B.

No 53 rue Bourbon près de la rue du Canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 24 février.

COTON—Peu ou pas de demande aujourd'hui et nous n'avons entendu parler d'aucune vente.

TABAC—Pas de vente.

SUCRE—L'approvisionnement est plus que suffisant pour la demande et les prix sont maintenus à peine. [illegible]

MELASSES—Vente de 500 barils à 14 ½ pour la fermentée et à 16 cents pour la première qualité et de 100 demi barils à 19 cents pour la première qualité cuite.

FARINE—Ventes peu nombreuses à $12 50 pour la superfine et $14 50 pour l'extra.

MAIS—Quelques ventes à $1 le boisseau pour le blanc.

AVOINE—80 sacs du Tennessee @ $1 @ le boisseau.

SON—600 sacs vendus à $2 50 pour 100 livres.

PORC—Le mess se détaille à $46 le baril.

BACON—Très faible stock. [illegible]

GRAISSE—Détail, [illegible]

WHISKY—Vieux Bourbon et Monongahela, en détail, [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 février 1862.

[illegible]

Service Funèbre.

Jeudi prochain, 27 courant, à 8 heures précises du matin, un service funèbre sera célébré à l'église St Vincent de Paul, pour le repos de l'âme de feue Mme Ambroise JARNET.

Les parents et amis de la famille sont invités d'y assister, sans autre invitation. 25 fév—2

ATTENTION.

[illegible]

LESSIVE CONCENTREE—3 douzaines [illegible] à vendre par QUEYROUZE & BROS, rue St-Louis, Nos 12 à 14.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier. 21fév

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'*Abeille*.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu au mois prochain.

SES NOMBREUX AMIS.

Soldats de la Nlle-Orléans.

VOUS connaissez les désastres qu'ont éprouvés nos armes dans l'Ouest. De plus grands désastres sont encore à craindre. Le général Beauregard, l'homme que nous devons regarder comme le sauveur de notre pays, m'envoie auprès de vous, pour vous inviter à remplir un grand devoir et accomplir de nobles actions [illegible]

Aux armes citoyens! formez vos bataillons, Marchez! Marchons! Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Créoles de la Louisiane, à l'œuvre!

S. CHOPPIN, Chirurgien de l'état-major du gén. Beauregard. 21fév

Avis aux Français.

DESIRANT monter une ou plusieurs compagnies de Zouaves pour faire partie du régiment de colonel Coppens, je fais appel aux Français qui se sont illustrés en Algérie et Crimée et dans la dernière guerre d'Italie [illegible]

Voulant former un noyau de braves, [illegible]

" Paris, le 22 août 1861.

" Le général de division, inspecteur général des troupes d'infanterie de la marine. (Signé) "DE BAROLET."

" J'ai eu M. Gros de Perrodil aux Chasseurs à pieds [illegible] (Signé) "Gal. BAZAINE."

A S. E. le maréchal Cte. Randon, "Ministre de la guerre."

GROS DE PERRODIL, Ex-lieutenant d'infanterie de marine. Bureau d'enrôlement, 59 rue Madison. 25 fév

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS—Représentation du jeudi 27 février 1862, par les artistes réunis en société—1ère représentation UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENETRE, vaudeville en 1 acte, par M. Scribe. [illegible] LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT, comédie en un acte mêlée de couplets [illegible] LA FIANCÉE. [illegible]

BATAILLE DE MANASSAS; BATAILLE DE BELMONT. [illegible]

AVIS. BUREAU DE L'EXECUTIF. Nlle-Orléans, 22 février 1862.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'acte ci-joint, approuvé le 13 janvier 1862, un registre [illegible]

THOS. O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. [No 45]

[illegible]

ADOLPHE OLIVIER, Orateur de la Chambre des Représentants. HENRY M. HYAMS, Lieut.-Gouverneur et Président du Sénat. THOS. O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Approuvé le 13 janvier 1862. 17fév

Aux officiers et membres de l'Association de bienfaisance des Jeunes Gens.

VOUS êtes invités à assister à une réunion de l'Association, [illegible]

J. DUBALEN, secrétaire.

A vendre une agréable résidence de campagne et de ville.

[illegible]

S'adresser à G. de Berriet, encoignure Conti et Passage de la Bourse. 25 fév

CHEVAL TROUVÉ.

Est entré dans l'écurie du soussigné, le 21 du courant, UN CHEVAL que le propriétaire peut venir réclamer en payant les frais.

GEO. LAROUX, Enc. des rues St-Pierre et Remparts. 25 fév

Partie marronne de chez son maître, samedi dernier, [illegible] BETZY [illegible]

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs clients et le public en général qu'ils viennent de transférer leur atelier de Galvanisme de la rue St-Pierre No 84 à la rue Conti No 160, entre les rues Bourbon et Dauphine. 24 fév

CHANET & RENAUD.

AUX VOLONTAIRES, I. HART,

27.........Rue de Chartres........27

OFFRE A VENDRE,

CHEMISES de laine, en flanelle rouge, bleue, [illegible]

ISAAC HART, Rue de Chartres, No 27, à trois portes au-dessus de la rue de la Douane. 19fév

CUIR.

5 ROULEAUX de cuir, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & BROS, rue St-Louis Nos 12 à 14. 24fév

Demande—Pour Manufacture.

LES soussignés donneront le prix le plus élevé, au comptant, de la poudre d'or, de la vieille argenterie, de l'or et de l'argent en barre.

THOMAS GRISWOLD & Co, Encoignure Canal et Royale. 24fév

Blanchisseuse et Cuisinière.

A LOUER une parfaite blanchisseuse et repasseuse, [illegible]

S'adresser à E. F. MIOTON & Co, Coin Chartres & Conti. 24fév

Sel! Sel! Sel!

DEUX MILLE CINQ CENTS SACS DE SEL de Liverpool. [illegible] A vendre par STAFFORD & McGILL, rue des Magasins No 52. 24fév

SOUTHERN Shoe Laces Manufactory.

1000 grosses LACETS à souliers, à vendre par E. RIMAILHO & NEYREY, 46 rue de Chartres. 18fév

ON DEMANDE,

DEUX FORGERONS français, accoutumés à faire des [illegible] S'adresser à la fabrique de THOMAS, GRISWOLD & CO., Tchoupitoulas, entre Bacchus et Dryades. 18fév

RIZ POUR SEMENCE.

1000 Boisseaux de Riz de la qualité connue sous le nom de Golden Seed, à vendre par FIRMIN MARTIN, No 146, rue de la Vieille Levée, entre Poydras et Lafayette. 18fév

OFFICIEL—Par le Gouverneur.

Quartier Général de la Milice d'Etat—Bureau de l'Adjudant Général—Nlle Orléans, 23 février 1862—Ordre No 135—Le major général Jno. L. Lewis, commandant la milice d'Etat, donnera ordre au général de brigade C. A. Labuzan, commandant la 2me brigade de la milice d'Etat de faire un rapport des troupes sous son commandement [illegible]

THOS. O. MOORE, Gouverneur et Commandant en chef. M. GRIVOT, Adj. et Insp. Gén. 21fév

Quartier Général, Milice d'Etat.—Bureau de l'Adjudant général—Nlle-Orléans, 22 février 1862.—Ordre No 141.—Le major général John L. Lewis, commandant la milice d'Etat, [illegible]

M. GRIVOT, Adjudant et Inspecteur général.

Artillerie d'Orléans.—Les citoyens qui désirent prendre du service dans ce corps, sont priés de se présenter à l'arsenal, rue St-Pierre, encoignure St Claude, dans le plus bref délai. [illegible]

ARMAND GUYOL, Capitaine Artillerie d'Orléans.

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie.—[illegible]

Legion Española.—ORDEN ESPECIAL No 1. [illegible] J. GOMÉ, Ayudante.

Régiment des Volontaires français—Génie.—[illegible] C. MOREL, sergent-major.

Bataillon d'Artillerie de siége.

ON demande quelques hommes de plus pour compléter la dernière compagnie de ce bataillon. [illegible]

Premier Régiment des Chasseurs à Pieds.—ORDRE No 2.—[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS.

Jour de départ, les JEUDIS, à 8 heures P. M.

Pour les Attakapas via Plaquemine—Le paquebot PICAYUNE No 3, [illegible]

Assemblée des Pompiers du département des Pompiers.

DEPARTEMENT DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

DAVID BRADBURY, Ingénieur en chef. JAMES DELAMARE, secrétaire.

Chandelles de suif pressé, Savon, Café de Rio.

A vendre par [illegible]

Perdu ou volé.

[illegible]

A louer.

[illegible]

SALSEPAREILLE.—Salsepareille de Mexique, en douane à vendre [illegible] J. M. CABALLERO, 63, Vieille Levée. 15 fév

Rachat des obligations de la Ville.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1862.

[illegible]

JOHN T. MONROE, maire. CHAS W. CULBERTSON, Contrôleur. ADAM GRIFFEN, Trésorier. F. S. WILTZ, Président du Comité des Finances du Conseil des Aldermen. J. B. LEEFE, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen-assistants. O. De BUYS.

Hommes de trait.

TRENTE hommes robustes, accoutumés à soigner les chevaux sont demandés immédiatement comme conducteurs pour la cinquième compagnie de l'Artillerie Washington pour le service de l'Etat. [illegible]

W. IRVING HODGSON, Capitaine.

Café à vendre pour cause de départ.

IL sera vendu à l'amiable, le café situé en face de la grande porte du City Park, chemin de la Métairie, avec toutes les améliorations, installations [illegible]

AVIS.

UN PROFESSEUR, recommandé sous les rapports les plus favorables, désire trouver une place à la campagne pour instruire une famille. S'adresser au bureau de l'*Abeille* ou à M. le Dr Thierry, rue St Pierre No 61.

$20 de récompense.

Partie marronne, le 15 du courant, l'esclave MARY, griffonne foncée, [illegible]

Madame La Blanche,

LA seule Clairvoyante naturellement douée du don de seconde vue, la seule devineresse qui ait jamais existé. [illegible]

Savon à l'huile de coton.

DOUSSAN & JACQUIER, précédemment les marchands de ce savon [illegible] NOUVEAU MAGASIN, 166 rue de Chartres, [illegible]

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES A LA BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS. Notre SALLE D'ENCAN sera consacrée EXCLUSIVEMENT à la vente de MARCHANDISES et de MEUBLES.

McCERREN & LANDRY, Encanteurs.

Nlle-Orléans, 12 février 1862.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à chandelles. [illegible]

Bureau No 10, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE, Propriétaire.

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, [illegible]

COMITÉ PERMANENT.

AVIS.

LES soussignés [illegible] GROCERIES, [illegible] L. MAGNE & CO, en liquidation.

VOLONTAIRES POUR COLUMBUS.

Les jeunes gens, désireux de répondre immédiatement à l'appel fait par le général Beauregard pour la défense de Columbus, pourront trouver à s'enrôler dans une compagnie qui a besoin de quelques hommes pour compléter son organisation.

S'adresser au capitaine E. A. DESSOMMES, Encoignure Canal et Chartres. 25 fév

LE colonel J. S. MEILLEUR, du 1er régiment des Chasseurs à Pied, ayant reçu l'autorisation du Gouverneur, de lever un bataillon pour le service actif sous les ordres du général Beauregard, [illegible]

J. S. MEILLEUR, Colonel.

Quartier général—1ère Brigade.—Troupes volontaires.—Ordre No 5.—Nlle Orléans, 24 février 1862. [illegible]

BENJ. BUISSON, Brigadier-Gén. commandant. O. VOORHIES, inspecteur de brigade.

Quartier Général.—Bureau du major général—Nlle Orléans, 24 février 1862.—[illegible]

JOHN L. LEWIS, Major général de l'Etat. A. J. WAGNER, Aide de camp.

Quartier Général, 1er régiment, 2de brigade, L. M. T.—Ordre No 2.—[illegible]

Wm L. ROBINSON, colonel. D. NEVILLE, adjudant.

Quartier Général—1er Régiment, 2me Brigade L. M. T.—[illegible]

Quartier général du Orleans Fire Regiment. [illegible] S. P. DUNCAN, Colonel.

Legione Garibaldi. La compagnia prenderà le armi oggi, martedì, 25 febbraio, alle ore 3 e 1/2 P. M. [illegible] P. MARINONI, Sargente Furiere.

Aviso.—Habiendo tenido un empeño de ciudado y hasta cierto punto muy laudable por el deseo que podrá tener [illegible]

FRANCO ELOSEGUI, DOMINGO TATJO, MAGIN PUIG.

Nueva Orleans, 25 febrero de 1862.

Brigade Européenne—Volontaires Français—1er Bataillon, 2me Compagnie.—[illegible] LEON SARRAZE.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français 1er bataillon.—[illegible] PROT.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français. [illegible] SEGASSIE.

Régiment des Volontaires Français Indépendants. [illegible] A. CORNUEL.

Attention! Attention! Légion française. [illegible] D. GAST.

Brigade Française. 3e Régiment. [illegible] E. DESAR.

Chasseurs d'Orléans de 1814 et 1815. La compagnie se réunira mardi, 25 courant, à trois heures et demie après-midi, à la caserne, pour exercice de bataillon. Par ordre du capitaine L. Lerel. S. SECKER, Sergent Fourrier.

Troisième Régiment—Première Brigade de Milice de la LOUISIANE.—[illegible] G. DE FERIET, Colonel.

Garde Française.—Ordre No 14.—Il n'y aura pas d'école d'officiers CE SOIR. [illegible] F. O. LACOUTURE, Capitaine adjudant major.

Brigade Européenne.—Escadron des Volontaires Français.—[illegible] F. CAMILLE, Maréchal-des-logis chef.

Garde Française.—Neuvième compagnie.—[illegible] THEO. FROIS. HENRY MICHEL.

Régiment des Volontaires Français Indépendants—Ordre No 7.—[illegible] F. BROGNIET.

Quartier Général des Chasseurs Slavonsens—Nlle Orléans, 25 février 1862.—[illegible] S. O. FABIO, Capitaine.

Brigata Europea de Reggimento. Battaglione Guardia Italiana. [illegible] G. DELLA VALLE.

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans—No 57.—[illegible] G. SEGUI Y GAHONA.

Brigade Européenne.—2e Bataillon—Alger—3e Compagnie.—JEUDI soir, 27 courant, [illegible] EMILE POISSON.

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15. [illegible] SIMON BRANDAS, Sergent Major.

Légion Française.—Ancienne Sixième compagnie.—[illegible]

Proclamation du Gouverneur.—Quartier Général de la Milice d'Etat—Nouvelle-Orléans, 14 fév. 1862.—[illegible]

THOS O. MOORE, Gouverneur et Commandant en chef.

Quartier Général de la Quatrième Brigade de la Milice de la Louisiane.—Nlle Orléans, 22 janvier 1862.—Ordre Général No 1.—[illegible]

A. A. CHARBONNET, Brigadier Général commandant la 4e Brigade de la Milice de la Louisiane. 22fév

Quartier Trémé—Régiment des Volontaires Français—Nlle Compagnie— Le 7ème de 2ème bataillon, M. Bonnet, ancien soldat, est chargé de l'organisation de cette nouvelle compagnie. [illegible] J. JOUET, Major.

QUARTIER TREME—*Régiment des Volontaires Français*—Les enrôlements pour la 5me compagnie [illegible] 22 fév

BRIGADE EUROPEENNE.

AVIS AUX ANCIENS MARINS. Régiment des Volontaires Français — Canonnière de Marine.—[illegible] J. JOUET, maj.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Huitième compagnie.—Désirant porter la compagnie au maximum, [illegible] S. PLASSAN, 36, rue Vieille-Levée; Sergent A. A. CLARET, 25 rue Toulouse.

Pour Columbus. Colonne mobile Louisianaise.

On demande quatre compagnies d'infanterie, pour compléter la colonne mobile du colonel Stewart, commandant la batterie de la Pointe-Coupée à Columbus. [illegible]

OFFICIEL—Par le Gouverneur.

Quartier Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adj. Général, Nlle Orléans, 16 fév 1862.

ORDRE No 165—Le bureau des passeports sera ouvert, [illegible]

THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjudant et Inspect. Genl.

Légion Française, 6e, 7e et 8e compagnies. [illegible] G. CHAGNARD.

2ème Régiment—Brigade Française.—La direction du Régiment, attendu le peu de temps qui lui reste pour compléter le troisième régiment [illegible] DESARD, secrétaire.

BRIGADE EUROPEENNE.

Escadron de cavalerie du Régiment des Volontaires français. [illegible] F. CAMILLE.

Brignes à feu de Liverpool, A VENDRE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. Sheerin—No 18,652.

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté Nouvelle-Orléans, 13 février 1862, il sera vendu à l'encan, mercredi, 26 février, à midi, à l'encoignure Annonciation et Race—

Quatre chevaux, Quatre wagons, Un buggy, Une vieille charrette et harnais, Quatre jeux de harnais. Conditions—Comptant. 18fév

Succession de J. L. Bahem—No 18,419.

PAR H. J. DOMINGON, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 novembre 1861, il sera vendu le lundi 10 mars 1862 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane,

La griffonne Sylvie, âgée de 8 ans.

Conditions—Moitié comptant et moitié à 90 jours, avec hypothèque.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire. 6 fév

Succession de Virginie Gredeau—No 18,146.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, huit mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 janvier 1862—les esclaves suivants appartenant à la susdite succession, savoir

JULIE, mulâtresse, âgée d'environ 27 ans.

CYPRIEN, nègre créole, âgé d'environ 30 ans.

Conditions—Comptant.

Actes de vente par devant A. E. Bienvenu notaire public. 4 fév

Terrain sur la rue des Champs-Elysées.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Grands-Hommes et Craps, à une distance de 36 pieds de la rue des Grands-Hommes, mesurant 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 92 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du date et hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 24 fév

Belle propriété sur la rue Claiborne et terrains près de l'Esplanade.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Trois lots de terre contigus, situés à l'encoignure des rues Roman et Kerlerec, de l'îlet renfermé par les rues ci-dessus Esplanade et Dorbigny, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds; les lots de terre sont désignés par les Nos 8, 9 et 10. Le lot No 10, forme l'encoignure des rues Roman et Kerlerec.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Claiborne et Kerlerec, [illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 24 fév

Spacieux terrain au faubourg Tremé.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

TROIS LOTS DE TERRE contigus, [illegible]

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantie par hypothèque.

Actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public. 24 fév

Belle propriété située dans le carré de la ville, et esclaves.

Vente péremptoire pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Charles Pierville Bienvenu.

PAR J. EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

MARDI, 25 février 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, rue Bourgogne, [illegible]

ESCLAVES.

1. VIRGINIE, âgée de trente-cinq ans, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, et ses deux enfants, Marie âgée de 7 ans, et Sybelle âgée de 15 mois.

2. JEANNE, âgée de trente ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, et ses deux enfants, Jules âgé de 4 ans, et George âgé de 18 mois.

3. HELENE, âgée d'environ 40 ans, cuisinière et domestique de maison, et son enfant Oscar âgé de huit ans.

4. PEGGY, âgée de 40 ans, cuisinière et domestique de maison (malade).

5. DELPHINE, âgée de 25 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, et son enfant Pauline âgée de 5 ans.

6. CAROLINE, âgée de 16 ans, domestique de maison.

7. St-LOUIS, âgé de dix-huit ans, domestique de maison.

8. WILLIAM, âgé de 16 ans, domestique de maison.

9. MELIE, âgée de 69 ans.

10. JULIE, âgée de 50 ans, (maladive.)

11. HELOISE, âgée de 70 ans (atteinte de rhumatisme).

CONDITIONS—Pour la propriété, un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets portant hypothèque sur la propriété, et 8 pour cent d'intérêt par an, et huit pour cent s'ils n'étaient payés à l'échéance. La police d'assurance sera transférée aux vendeurs.

Pour les esclaves moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les esclaves, et 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à échéance, et huit pour cent au cas de non paiement.

Les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 fév

Superbe et bel îlet près de la rue Broad et le Chemin du Bayou.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi, 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un très grand îlet, divisé en 35 terrains, mesurant 427 pieds de face à la rue Laharpe 417 pieds sur la rue Lapeyrouse, 315 pieds sur la rue Rocheblave et 315 pieds sur la rue Dorgenois. [illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. DeArmas, notaire public. 25 fév

Deux Terrains vagues dans le 3me District.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bureau à la Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu jeudi 27 février, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, les propriétés suivantes, savoir

Deux lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré mesurant chaque 30 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 110 de profondeur.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque [illegible] 24 fév

Propriété améliorée dans Jefferson City.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 1er mars, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, quatre lots de terre contigus situés dans la ville de Jefferson, [illegible]

Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. 22 fév

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Foucher.

Madame F. V. De Gray vs Madame Théo. Vernet et al.—Pour opérer un partage.

EN vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire le 5 février 1862 et d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

UN LOT DE TERRE situé dans le Premier District, [illegible]

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 19fév

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de veuve Louis Foucher—François V. De Gray vs E. De Gray et al—Pour opérer un partage.

[illegible]

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 10 fév

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Succession de la veuve Louis Foucher.

IL sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, jeudi 13 mars 1862, à midi d'après et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 février 1862, pour le compte de la succession de Mme veuve Louis Foucher, les propriétés suivantes, situées dans le Premier District de cette ville, savoir

[illegible]

L'esclave JOHN, âgé de 12 ans.

TERMES ET CONDITIONS—Pour l'esclave, comptant; pour les propriétés, un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons, au gré des parties intéressées, portant six pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité, et huit pour cent d'intérêt en cas de non paiement jusqu'au règlement final, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues et les privilèges du vendeur. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur.

Acte de vente par devant O. de Armas, notaire public. 10fév

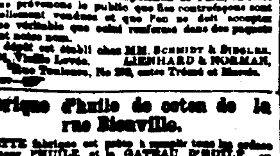

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855.

Nous prévenons le public que les contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 204, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, rue Toulouse, No 208, entre Tremé et Marais.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

[illegible] A. PEPER, agent, 22, Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS.

A. A. CASSAVANT, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Groceries, Vins, Liqueurs, &c., au magasin de MM. Peters & Adams, No. 37, rue Tchoupitoulas.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

MARDI, le 25 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No 37, rue Tchoupitoulas, pour cause de liquidation, le stock entier de MM. Peters et Adams, consistant en vins, huiles, thé, tabac, &c. Conditions—Comptant.

Les catalogues, avec détails des articles, seront livrés au public le lundi précédant le jour de la vente. 21fév

Sucre! Sucre!

PAR R. B. SYKES, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, de suite après la vente de groceries, chez Peters & Adams, 40 boucauts sucre, au même endroit. Conditions—Comptant. 21 fév

VENTE SANS RESERVE.

Impériales, Chemises, Brins et Marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY. C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 25 février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:

125 lots impériales, chemises, brins, tissus, mouchoirs Madras, [illegible] Conditions à la vente. 24 fév

PAR R. SCOTT, encanteur,

MARDI 25 février à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin d'encan rue Gravier, 36, [illegible] 20 fév

Trois lots sur le chemin de fer du Golfe du Mexique.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, seront vendus à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Mehle, Louisa, Bons Enfants et Piété, [illegible]

Conditions—La moitié comptant et la balance à 12 mois en billets portant hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt par an.

Actes de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 25 fév

Quincaillerie, Peinture, Cheval, Drogues et Harnais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 26 février 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans le magasin occupé dernièrement par MM. Lenes & Delachaise, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Philip et Flora—Un grand assortiment général de quincaillerie et de peinture; également coffres-forts, pupitres, comptoirs, 1 cheval, dray et harnais. [illegible] Conditions—Comptant sur livraison. 24fév

Papier pour échantillons de coton.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 25 février 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans le magasin, No 67—4 balles de papier (la seconde main) pour échantillons de coton—[illegible] Conditions—Comptant. 24fév

Un morceau de terre, de forme triangulaire, coquillé, sur le Bayou St Jean. Sept terrains dans la rue St Pierre, trois terrains dans la rue Seconde. Dix-neuf terrains dans la rue Toulouse. Deux terrains sur la Promenade Carondelet qui sont coquillés.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Deux maisons confortables, rue Désiré, et No 814, rue Craps. Un terrain au Bayou, l'encoignure Désiré et Craps et situé entre le chemin de fer de La ville.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

L'acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 24 fév

Succession de Edouard Stoll.

Actions de la Banque de l'Union, de la Louisiane, de l'Etat de la Louisiane, du Canal, de Mechanics & Traders, et dans diverses compagnies. Scrip de l'Assurance Home Mutuelle, des Citoyens, des Marchands, du Croissant, du Soleil, de la Louisiane, de l'Etat de la Louisiane.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 26 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 de février 1862 (dossier de la Cour No 17 569), il sera vendu—

Les ACTIONS, SCRIP, etc. décrits, pour compte de la dite succession, savoir:

ACTIONS DE BANQUE ET DE RAILROAD.

[illegible]

Un îlet de terre dans le Deuxième District.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI, 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Vingt-deux terrains compris entre les rues Canal, St Jacques, Douane et St Jean. [illegible] Conditions à la vente. 21 fév

Un terrain dans la rue Bienville, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

[illegible]

L'acte de vente pardevant Félix Percy, notaire public. 21 fév

Parfaite Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

Sangsues! Sangsues!

Sangsues! Sangsues!

SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par B. & J. ABRAMS, [illegible]